

Deloitte.

*Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900
Fax: + 216 36 050 900
RC: B119871997-MF:587570N/A/M/000
www.deloitte.tn*

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

Délice Holding

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

SOMMAIRE

- I- **Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020**
- II- **Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**
- III- **Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020**

**Rapport général des commissaires aux comptes sur les états
financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020**

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900
Fax: + 216 36 050 900
RC: B119871997-MF:587570N/A/M/000
www.deloitte.tn

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 580 099 540 dinars, un bénéfice net de 21 341 311 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers **(B-3)**, les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2020 à 557.899.168 dinars et représente 96% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note « X Note sur l'impact COVID-19 » aux états financiers indiquant les impacts de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19 sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

... nous sommes parvenus à identifier sept au maximum événements susceptibles d'affecter de manière significative la continuité d'exploitation si, d'après les éléments probants obtenus, nous sommes parvenus à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

~ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

~ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevés au cours de notre audit ;

~ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

◦ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conventions réglementées

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales », la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد » et la société « IMMOBILIERE MEDDEB I-MED » des conventions réglementées au sens des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales dont les détails sont portés dans notre rapport spécial et qui seront soumis à votre approbation.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2021

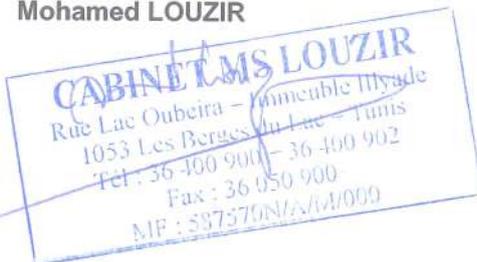
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUCHE



FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.G) 70.726.450 - Fax: 70.728.405

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états
financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvelles

A-1 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 02 Janvier 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2020, s'élève, en hors taxes à 421 505 dinars.

A-2 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un prêt inter société d'un montant de 5.000.000 dinars, souscrit le 15 Décembre 2020 et échéant le 15 Mars 2021 rémunéré à 6,13% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 13 622 dinars.

A-3 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد » deux prêts inter société, détaillés comme suit :

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 1^{er} Juin 2020 et échéant le 29 Septembre 2020 rémunéré à 7,80% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 104 000 dinars.

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 29 Septembre 2020 et échéant le 18 Février 2021 rémunéré à 6,79% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 70 163 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 14 Janvier, 2020 a autorisé, à ce titre, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m² composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier...

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% /an.

Les charges constatées, à ce titre, en 2020 s'élèvent à 25 036 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes, à 1 977 007 dinars répartis comme suit :

- 600 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 794 158 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 582 849 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes à 599 003 dinars, à hauteur de 477 499 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 121 504 pour la « DELTA PLASTIC ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2020.

C-3 Votre conseil d'administration réuni le 11 décembre 2019 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint et décide de la nommer en tant que Directeur Général de la société à partir du 11 décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

A ce titre, le même conseil décide de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel brut de 73.168 dinars.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2020 est de 379 21 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 300 800 dinars dont bonus annuel estimé à 73 168 dinars , et
- Diverses charges sociales : 78 417 dinars.

C-3 Votre conseil d'administration réuni le 1er juillet 2019 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Madame Cyrine MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2020 est de 358 362 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 284 305 dinars dont bonus annuel estimé à 69 155 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 74 057 dinars.

C-4 Votre conseil d'administration réuni le 1er Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2020 est de 264 534 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 210 071 dinars dont bonus annuel estimé à 46 682 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 54 463 dinars.

C-5 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2020 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 588	125 000
La Centrale Laitière du Nord	343 849	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	156 251
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 016	109 375
La Compagnie Fromagère	303 654	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 079 790	406 946

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général Nadia Meddeb par les filiales au titre de 2020 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	291 390	114 279

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 567 064 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 27 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUICHE

CABINET MS LOUZIR
Rue Lac Oubeira - Immeuble Ilyade
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél : 36 400 900 - 36 400 907
Fax : 36 050 900
ME : 587579NA/M/000

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.G) 70.728.459 - Fax: 70.728.405



États Financiers Individuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Avril 2021

Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020

	Page
Bilan	02
Etat de résultat	03
Etat de flux de Trésorerie	04
Notes aux Etats Financiers	05

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	22 354 097	22 222 362
Management fees	R-2	2 997 515	2 091 596
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		25 351 612	24 314 362
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	179 132	215 081
Charges de Personnel	R-4	2 403 363	1 554 222
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	1 662 310	(903 901)
Autres Charges d'exploitation	R-6	320 676	315 352
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		4 565 481	1 180 764
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 786 131	23 134 198
Produits des placements			
Produits des placements	R-7	705 184	1 163 206
Autres pertes ordinaires			
Autres pertes ordinaires		-	(5 242 000)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		21 491 315	19 055 404
Impôt sur les bénéfices			
Impôt sur les bénéfices		(144 235)	(4 978)
Contribution Sociale de Solidarité			
Contribution Sociale de Solidarité		(5 769)	(200)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 341 311	19 050 226

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		51 561 491	14 660 225
Ajustements pour :			
+ Amortissements et provisions	F-3	1 882 370	(903 801)
+ Variation des :			
Créances	F-1	(804 124)	791 076
Autres actifs	F-2	(882 365)	(4 261 217)
Fournisseurs d'exploitation	F-4	7 978	(42 173)
Autres passifs courants	F-4	445 971	(496 336)
Réduction du capital de la SOCOGES		-	5 242 000
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		21 771 081	19 379 675
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(217 239)	(86 845)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2 500 120)	(5 250 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 717 359)	(5 336 845)
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement		500 000	9 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(18 284 118)	(23 111 977)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(18 284 118)	(23 111 977)
Variation de trésorerie		1 269 604	(69 148)
Trésorerie au début de l'exercice		(54 160)	14 987
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-7	1 215 444	(54 160)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

i. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.178.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.880 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports consultée exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décofes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
Total				154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

III. - **Préparation comptable et information financière et financière**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2020 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. - Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinier tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.

IV. - Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

Les immobilisations incorporelles sont :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2019	35 219	-35 219	-
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>35 219</u>	<u>-35 219</u>	<u>-</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2019	214 324	(82 476)	131 848
- Acquisitions de l'exercice	217 239	-	217 239
- Amortissements de l'exercice	-	(62 310)	(62 310)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>431 563</u>	<u>(144 786)</u>	<u>286 777</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2020 à **559 399 168 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	% de détention
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	64 678	7 180 154	4 680 034	30,89%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10,00%
Total valeurs brutes		559 399 168	556 899 048	
Provision sur titres ZITOUNA TAMKEEN		(1 500 000)	-	
Total valeurs nettes		557 899 168	556 899 048	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Solde au 31 décembre 2019 556 899 048

Souscription à l'augmentation du capital de la Compagnie Fromagère 2 500 120

Soldes au 31 décembre 2020 559 399 168

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de 2 125 304 dinars contre 1 321 180 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Clients locaux SBC	435 165	137 861
- Clients locaux CLC	345 602	330 295
- Clients locaux CLN	639 209	273 793
- Clients locaux CLSB	59 145	534 634
- Clients locaux DP	144 591	44 597
- Clients locaux SDEM	501 592	-
<u>TOTAL</u>	<u>2 125 304</u>	<u>1 321 180</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de 9 572 847 dinars contre 8 690 483 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dividendes à recevoir	8 016 666	6 961 361
- Etat, retenue à la source	258 036	156 967
- Produits à recevoir	99 617	256 310
- Débiteurs divers – Société de Groupe	175 550	437 810
- Autres débiteurs divers	3 079	3 683
- Etat report IS	969 688	727 933
- Etat report CSS	-	100
- TVA déductible	23 025	25 309
- Charges constatées d'avance	13 018	11 243
- Acomptes provisionnels	4 480	89 766
- Prêt au personnel	9 688	20 000
<u>TOTAL</u>	<u>9 572 847</u>	<u>8 690 483</u>

(B-6)-Placements à court terme et à long terme :

Les placements présentent au 31/12/2020 un solde de 9 000 000 dinars et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Compte à terme- échéance 08/04/2020	-	5 000 000
- Compte à terme - échéance 01/07/2020	-	1 500 000
- Compte à terme - échéance 04/07/2020	-	3 000 000
- Prêt - échéance 18/02/2021	4 000 000	-
- Prêt - échéance 15/03/2021	5 000 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>9 000 000</u>	<u>9 500 000</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités / Concours Bancaires et autres passifs courants :

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2020 un solde de 1 215 444 dinars contre 1 766 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Banques	1 213 364	331
- Caisse	2 080	1 435
<u>TOTAL</u>	<u>1 215 444</u>	<u>1 766</u>

Les concours bancaires et autres passifs courants présentent au 31/12/2020 un solde nul contre un solde de 55 926 dinars au 31/12/2019.

1.4.3- Capital propre

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de 578 359 246 dinars contre un solde de 575 302 053 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	7 835 052	6 668 948
- Résultats Reportés	108 930	311 930
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>557 017 936</u>	<u>556 254 827</u>
- Résultat de l'exercice	21 341 311	19 050 226
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>578 359 246</u>	<u>575 302 053</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Résultat de la période	21 341 311	19 050 226
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,389</u>	<u>0,347</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES Exercice clos le 31 décembre 2020

	Capital social	Reserves Légales	Resultats reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	549 072 620	5 665 685	175 056	324	23 850 120	578 763 805
Affectation résultat PV AGO du 20/06/2019		1 201 259	22 648 861		(23 850 120)	-
Distribution des dividendes (0,710 € nets par action)			(22 511 977)			(22 511 977)
Résultat net de la période au 31/12/2019					19 050 226	19 050 226
Solde au 31 décembre 2019	549 072 620	6 866 944	311 940	324	19 050 226	575 302 053
Affectation résultat PV AGO du 25/06/2020		968 108	18 082 118		(19 050 226)	-
Distribution des dividendes (0,300 € nets par action)			(18 284 118)			(18 284 118)
Résultat net de la période au 31/12/2020					21 341 311	21 341 311
Solde au 31 décembre 2020	549 072 620	7 835 052	109 939	324	21 341 311	578 359 246

(B-6)-Fournisseurs et autres créanciers :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de 17 733 dinars contre 9 755 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Fournisseurs d'exploitation	17 733	9 755
<u>TOTAL</u>	<u>17 733</u>	<u>9 755</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de 1 522 562 dinars contre 1 076 591 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Charges à payer	760 104	655 851
- Etat, impôts sur les sociétés	144 235	4 978
- Etat, Contribution Sociale de Solidarité	5 669	-
- CNSS	130 989	75 906
- Etat-Retenu à la source sur salaires	37 330	19 953
- Etat-autres impôts à payer	12 289	8 181
- TVA collectée	363 922	267 620
- Créanciers divers	68 024	44 102
<u>TOTAL</u>	<u>1 522 562</u>	<u>1 076 591</u>

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2020 à **22 354 097** dinars contre **22 223 363** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	13 705 355	15 283 082
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	5 170 451	5 013 041
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	1 218 001	1 047 132
- Dividendes- Delta plastic	1 258 290	594 828
<u>TOTAL</u>	<u>22 354 097</u>	<u>22 223 363</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2020 à **2 997 515** dinars contre **2 091 599** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	477 499	187 036
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	600 000	517 844
- Management fees- Centrale laitière du Nord	794 158	429 909
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouzid	582 849	891 819
- Management fees- Delta Plastic	121 504	64 992
- Management fees- SDEM	421 505	-
<u>TOTAL</u>	<u>2 997 515</u>	<u>2 091 599</u>

(R-3)-Achats de services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2020 à 179 132 dinars contre 215 091 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	189 389	256 815
- Achats d'approvisionnement consommés	70 379	50 375
- Transferts de charges	(81 236)	(92 099)
<u>TOTAL</u>	<u>178 532</u>	<u>215 091</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2020 à 2 403 363 dinars contre 1 554 222 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Salaires	1 560 919	1 191 296
- Charges connexes aux salaires	100 972	32 535
- Autres charges de personnel	333 603	62 235
- Charges sociales	407 869	268 157
<u>TOTAL</u>	<u>2 403 363</u>	<u>1 554 222</u>

(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2020 à 1 662 310 dinars contre (903 901) dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dotations aux amortissements	62 310	38 099
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 500 000	-
- Provisions pour risques et charges	100 000	100 000
- Reprises sur provisions pour titre de participation	-	(1 042 000)
<u>TOTAL</u>	<u>1 662 310</u>	<u>(903 901)</u>

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à 320 676 dinars contre 315 352 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	4 176	3 585
- Services bancaires et assimilés-Commissions	950	1 186
- Remunération d'intermédiaires et honoraires	100 000	100 000
- Publicité	17 666	33 859
- Location	66 474	57 583
- Réception	42 845	28 197
- TFP	31 437	18 861
- FOPROLOS	18 718	12 431
- TCL-TIB	7 134	4 978
- Droits d'enregistrement et de timbre	9 957	3 698
- Taxes sur véhicules	1 167	480
- Redevance logiciel	168 748	30 449
- Jetons de présence	75 000	85 000
- Voyages et déplacement	4 320	209 549
- Prime d'assurance	7 207	2 180
- Charges diverses ordinaires	103 220	95 392
- Transfert charge-Autre charges	(338 242)	(372 156)
<u>TOTAL</u>	<u>320 676</u>	<u>315 352</u>

(R-7)-Produits des placements :

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2020 à 705 184 dinars contre 1 163 206 dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Intérêts/ Placements	667 897	1 097 994
- Intérêts créditeurs	37 287	65 212
<u>TOTAL</u>	<u>705 184</u>	<u>1 163 206</u>

VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	Au 31 Décembre		Variation
	2020	2019	
- Clients et comptes rattachés	2 125 304	1 321 180	804 124
- Fournisseurs et comptes rattachés	17 733	9 755	7 978
- Autres actifs courants	9 572 847	8 690 483	882 365
- Autres passifs courants	1 522 562	1 076 591	445 971
- Réduction de capital SOCOGES	-	5 242 000	(5 242 000)

VIII. Engagements hors bilan

- Engagement donné à l'AMEN BANK

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « AMEN BANK » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 65.500 actions nouvellement émises par la société « la Centrale Laitière du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 111 dinars et souscrites et libérées par la société « AMEN BANK ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par « la Centrale Laitière du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

IX. Parties liées

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 02 Janvier 2020.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 13 622 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé, à posteriori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 5 000 000 dinars, souscrit le 15 Décembre 2020 et échéant le 15 Mars 2021 rémunéré à 6,13% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 13 622 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé la société à consentir à la « Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد » deux placements inter société, détaillés comme suit :

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 1^{er} Juin 2020 et échéant le 29 Septembre 2020 rémunéré à 7,80% l'an

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 106 000 dinars.

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 29 Septembre 2020 et échéant le 18 Février 2021 rémunéré à 8,79% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 70 163 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2020 s'élève à 23 036 dinars.

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 419 478 dinars répartis comme suit :

- 140 745 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 116 190 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouزيد » ;
- 83 957 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 48 030 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 16 912 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 7 350 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 6 179 dinars pour « la DELTA PLASTIC » et
- 115 dinars pour « la I-MED ».

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouزيد » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes, à 1 977 007 dinars répartis comme suit :

- 600 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 794 158 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 582 849 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouزيد ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit

sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes, à 599 003 dinars répartis comme suit :

- 477 499 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 121 504 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

L'AGO de la STIAL tenue le 26 Juin 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 31 875 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 13 709 355 dinars.

L'AGO de la Centrale Laitière du Cap-Bon tenue le 29 Avril 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 7 560 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 6 170 451 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 18 Mars 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 258 400 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 258 290 dinars.

L'AGO de la Société des boissons du Cap-Bon tenue le 29 Avril 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 2 052 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 216 001 dinars.

X. Note sur l'impact COVID-19

La Direction Générale du groupe confirme :

- L'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;
- Les montants présentés dans les états financiers précédents n'ont pas subi de changements significatifs liés à la pandémie COVID 19 ;
- La situation financière et la performance du groupe n'ont pas subi de variations significatives liées à la pandémie COVID 19. Toutefois, des dépenses supplémentaires ont été engagées pour faire face à la pandémie. Ces dépenses concernent notamment des primes exceptionnelles accordées au personnel, des locations de bus pour le transport, l'achat de gels hydro-alcooliques, de masques, de produits désinfectants et des équipements de protection.
- En l'absence de répercussions sur ses activités, le groupe n'a pas bénéficié des mesures de soutien gouvernementales ;
- L'absence d'événements significatifs postérieurs à la date de clôture et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers annuels.
- Soucieux d'agir en tant qu'entreprise citoyenne, et dans le cadre de sa responsabilité sociétale, le groupe a contribué à l'effort national de lutte contre la propagation de l'épidémie en apportant des aides aux hôpitaux et des dons au fonds de lutte contre le Covid-19.